

Délibération n°2021-05-19a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.56

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) – Avenant financier - année 2021

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	64
Pouvoirs	19
Votants	83

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} décembre 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2021.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Barbara Vimon	à	Stéphanie Gautier	Barbe Gilles	à	Martine Pannetier
Brindel Stéphane	à	Philippe Brugère	Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Delibit Sandra	à	Maryse Badia
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Le Gall Nathalie	à	François Ratelade
Lacrocq Michel	à	Henri Granet	Parrain Céline	à	Michel Pesteil
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Ribeiro Sophie	à	Christophe Arfeuillère
Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère	Sénéjoux Jacques	à	Bernard Gaertner
Soulefour Marie-Christine	à	Monique Jabiol	Talvard Françoise	à	Elizabeth Ventadour
Valibus Michèle	à	Philippe Pelat	Gilles Magrit	à	Jean-Marc Michelon
Mady Junisson	à	Jean-Marc Sauviat			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Tony, Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Gérard Arnaud ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Jouve Patrick ; Nirelli Catherine ; Mouty Samuel ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picano Carole ; Prabonneau Sylvie ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-05-19a

Le président rappelle que par délibération du 1^{er} juillet 2021, il a été approuvé la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec l'Etat.

Ce CRTE se matérialise par une convention qui doit être amendée et complétée dans le temps.

Dans cette convention, il avait été identifié des fiches actions des premiers projets inscrits au CRTE pour 2021.

Pour rappel, les CRTE intègrent les fonds et dotations (DSIL relance, DSIL de droit commun, DETR, FNADT), ainsi que les programmes d'appui aux territoires (Action cœur de ville, Petites villes demain, France services, France très haut débit, France mobilités), et remplacent les dispositifs contractuels précédents (contrats de ruralité, contrats de ville, contrats de revitalisation centre-bourg, contrats de station touristiques...).

De ce fait, concernant les premiers projets identifiés, ce sont les crédits DSIL qui ont été identifiés. Un nouveau tableau présenté en annexe récapitule les divers projets.

Un avenant doit être établi pour prendre en compte ces modifications.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la proposition d'avenant financier – Année 2021, transmis en annexe, au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants correspondants et tout document s'y référant.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 9 décembre 2021

Le président,
Pierre Chevalier

